Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX506 · ANNEXES DÉDIÉES

L'hôtellerie, les deux deniers et la prise en charge du blessé

La dernière partie de la parabole du bon Samaritain présente une assistance qui dépasse les premiers soins. Après avoir transporté le blessé jusqu'à une hôtellerie,...

LECTURE
9 min

RÉFÉRENCES
7

LIVRES CITÉS
2

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx506-lhotellerie-les-deux-deniers-et-la-prise-en-charge-du-blesse/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Introduction 2
2. Les établissements d'hébergement au premier siècle 2
3. Le rôle de l'hôtelier 3
4. Le denier dans l'économie romaine 3
5. Combien de temps les deux deniers permettaient-ils de séjourner ? 3
6. La promesse de remboursement 4
7. Une aide personnelle prolongée par une aide déléguée 4
8. Les limites de la reconstitution historique 5
9. Conclusion de l'annexe 5
Lexique 6

1. Introduction

La dernière partie de la parabole du bon Samaritain présente une assistance qui dépasse les premiers soins.

Après avoir transporté le blessé jusqu'à une hôtellerie, le Samaritain prend soin de lui, puis confie sa guérison à l'hôtelier en lui remettant deux deniers.

Il promet également de rembourser les dépenses supplémentaires à son retour (Luc 10.34-35).

Ces précisions permettent d'examiner les conditions d'hébergement, la valeur de la monnaie et les formes d'assistance accessibles aux voyageurs dans l'Antiquité.

2. Les établissements d'hébergement au premier siècle

Les déplacements étaient fréquents dans l'Empire romain.

Les voyageurs circulaient pour des raisons commerciales, administratives, militaires, familiales ou religieuses.

Différentes formes d'hébergement existaient le long des routes.

Certaines personnes étaient accueillies chez des proches ou des connaissances.

D'autres utilisaient des établissements commerciaux proposant un logement contre rémunération.

Le terme grec *pandocheion*, employé en Luc 10.34, désigne une auberge ou un établissement destiné à accueillir des voyageurs.

Il se distingue du terme *katalyma*, utilisé notamment en Luc 2.7 et Luc 22.11, qui possède un sens plus général de lieu d'hébergement ou de salle destinée aux hôtes.

Cette distinction confirme que le récit du bon Samaritain évoque vraisemblablement un établissement

commercial.

3. Le rôle de l'hôtelier

Le lendemain de son arrivée, le Samaritain remet deux deniers à l'hôtelier.

Le terme grec *pandocheus*, employé en Luc 10.35, désigne la personne responsable de l'auberge.

Le Samaritain lui demande de prendre soin du blessé.

Cette responsabilité pouvait comprendre l'hébergement, la nourriture et une assistance adaptée à l'état du voyageur.

Cependant, le texte ne précise pas les soins médicaux que l'hôtelier était capable d'apporter.

Il ne permet donc pas de le considérer comme un médecin.

Son rôle consiste avant tout à assurer la continuité de l'accueil et de l'assistance.

4. Le denier dans l'économie romaine

Le denier était une monnaie d'argent utilisée dans l'Empire romain.

Il apparaît à plusieurs reprises dans les Évangiles.

En Matthieu 20.2, le maître d'une vigne convient avec des ouvriers d'un salaire d'un denier pour une journée de travail.

Cette indication fournit un repère utile pour apprécier la somme remise par le Samaritain.

Deux deniers représentaient donc une somme correspondant, dans cet exemple, à deux journées de salaire.

Toutefois, les rémunérations variaient selon les professions, les régions et les circonstances.

Il serait également impossible d'établir une conversion exacte en monnaie actuelle qui refléterait fidèlement le pouvoir d'achat de l'époque.

La comparaison avec le salaire journalier demeure donc préférable à une estimation monétaire moderne.

5. Combien de temps les deux deniers permettaient-ils de séjourner ?

Certains commentaires affirment que deux deniers pouvaient financer plusieurs jours d'hébergement.

Cette hypothèse est envisageable.

Cependant, le texte ne donne aucun tarif pour l'hôtellerie.

Il ne précise pas non plus les dépenses nécessaires à la nourriture, aux soins ou à l'entretien du blessé.

Il est donc impossible de calculer avec certitude la durée couverte par les deux deniers.

L'élément important est que le Samaritain remet une somme destinée à assurer la poursuite de l'assistance.

Il prévoit également la possibilité que les frais dépassent ce montant.

6. La promesse de remboursement

Le Samaritain déclare à l'hôtelier :

« Et ce que tu dépenseras de plus, je te le rendrai à mon retour. » (Luc 10.35).

Cette promesse montre qu'il accepte une responsabilité financière qui ne se limite pas à la somme immédiatement disponible.

Elle suppose une relation de confiance entre le voyageur et l'hôtelier.

Le récit ne précise pas si les deux hommes se connaissaient auparavant.

Il ne mentionne pas davantage de contrat écrit ou de garantie matérielle.

Il serait donc excessif de reconstituer les modalités juridiques de leur accord.

La déclaration suffit à montrer que le Samaritain organise une assistance durable.

7. Une aide personnelle prolongée par une aide déléguée

L'intervention du Samaritain comporte deux étapes complémentaires.

Dans un premier temps, il prend personnellement soin du blessé.

Dans un second temps, il confie la poursuite de cette assistance à l'hôtelier.

Cette transition ne signifie pas qu'il abandonne sa responsabilité.

Au contraire, il fournit les moyens financiers nécessaires et promet de couvrir les dépenses supplémentaires.

Le récit montre ainsi qu'une assistance véritable peut associer l'engagement personnel et la participation d'autres personnes.

Le Samaritain ne peut probablement pas demeurer indéfiniment auprès du blessé.

Il organise donc une solution permettant de poursuivre les soins malgré son départ.

Cette démarche constitue une expression particulièrement concrète de la miséricorde.

8. Les limites de la reconstitution historique

Plusieurs détails du récit demeurent inconnus.

Luc ne précise pas le nom de l'hôtellerie, son emplacement exact ou les conditions matérielles de l'hébergement.

Il ne rapporte pas l'évolution de l'état du blessé après le départ du Samaritain.

Il ne dit pas non plus si celui-ci revient effectivement rembourser des dépenses supplémentaires.

Ces silences ne constituent pas des lacunes qu'il faudrait nécessairement combler.

La parabole possède un objectif précis : montrer ce que signifie devenir le prochain d'une personne en détresse.

Les détails historiques doivent être examinés dans la mesure où ils éclairent cet enseignement, sans donner lieu à des reconstructions présentées comme certaines.

9. Conclusion de l'annexe

L'hôtellerie, les deux deniers et la promesse de remboursement révèlent une dimension essentielle de la parabole.

La miséricorde du Samaritain ne s'arrête pas aux premiers gestes de secours.

Elle comprend l'organisation d'une assistance prolongée et la prise en charge des moyens nécessaires.

Le récit montre ainsi que l'amour du prochain peut demander du temps, des ressources et une responsabilité qui se poursuit au-delà de l'intervention immédiate.

La générosité du Samaritain se caractérise par sa capacité à répondre aux besoins réels de l'homme blessé, sans rechercher de contrepartie.

LEXIQUE

Les informations de Luc 10.38-42 — Ce passage de Luc 10.38–42 met en lumière deux attitudes face à la présence de Jésus : celle de Marthe, active et préoccupée par le service, et celle de Marie, attentive et centrée sur l'écoute du Maître. Marthe représente l'engagement dans les tâches concrètes, le souci de bien faire, mais aussi la tentation de se laisser submerger par l'agitation et les responsabilités.
INF143 · https://schilo.org/inf143-les-informations-de-luc-10-38-42/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les romains — En l'an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d'Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

Les Samaritains — Les Samaritains étaient une communauté religieuse et ethnique distincte vivant en Samarie, une région située entre la Galilée et la Judée. Leur relation avec les Juifs au temps de Jésus était complexe et souvent marquée par des tensions.
INF107 · https://schilo.org/inf107-les-samaritains/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX505 - L'huile, le vin et les soins médicaux dans la parabole du bon Samaritain https://schilo.org/anx505-lhuile-le-vin-et-les-soins-medicaux-dans-la-parabole-du-bon-samaritain/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX507 - La notion de prochain dans la Loi de Moïse et l'enseignement de Jésus https://schilo.org/anx507-la-notion-de-prochain-dans-la-loi-de-moise-et-lenseignement-de-jesus/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx506-lhotellerie-les-deux-deniers-et-la-prise-en-charge-du-blesse/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.